

25 H
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 11 allée du Bosquet
59650 VILLENEUVE D ASCQ
828 154 419 RCS LILLE METROPOLE

<p>PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 6 OCTOBRE 2025</p>

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 6 octobre,
A 09h00

Le soussigné Stéphane PAJOT, gérant de la Société 25 H, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, divisé en 10 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 3 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du département ou département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique,

Décide :

- de transférer le siège social du 11 allée du Bosquet, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ au 261 rue du Maréchal Foch, 59830 BOUVINES à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social de la société est à : BOUVINES (59830) – 261 rue du Maréchal Foch. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Le Gérant
M. Stéphane PAJOT